Pourquoi mon enfant ne doit pas « manquer » l'école

Toutes les familles peuvent soutenir et encourager la scolarité de leurs enfants dans la vie de chaque jour : les fiches proposent des pistes pour l'action et visent à faciliter les échanges, ainsi que la recherche d'informations.

Comment soutenir son enfant dans sa scolarité ?

- **l'écouter, lui parler, souligner les qualités dont il fait preuve, valoriser le plaisir d'apprendre ;**
- **encourager chez lui l'effort et la persévérance devant les difficultés ;**
- **créer avec lui, pour lui, un cadre de vie et de travail ;**
- **assurer un contact régulier avec les responsables scolaires.**

Cette fiche doit être adaptée à la situation de chaque famille et aux besoins de chaque enfant.

L'École en France enseigne à tous les enfants et jeunes les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont ils ont besoin pour s'épanouir et grandir : lire, écrire, compter, comprendre comment est fait le monde, connaître l'histoire des hommes, maîtriser différentes techniques, vivre ensemble et s'insérer dans la vie sociale...

Il est important que les enfants et les jeunes soient assidus.

Cinq pistes pour éviter les absences :

- s'assurer que l'enfant comprend bien qu'aller à l'école, au collège, tous les jours et assister à tous les cours est important : il y a une continuité dans ce qu'il apprend ;
- montrer de l'intérêt pour ce que l'enfant fait à l'école, l'écouter en parler, l'encourager à faire le travail demandé. Veiller, notamment quand il est petit, à ce qu'il dispose des fournitures nécessaires dans son cartable en fonction de son emploi du temps ;
- demander à rencontrer ses enseignants si l'enfant dit s'ennuyer à l'école ; se renseigner auprès d'eux sur son comportement, sur la manière dont se passe sa scolarité, son attitude face aux apprentissages, ses points forts et ses difficultés ;
- attention si l'enfant accumule les prétextes pour ne pas aller à l'école – il peut y avoir un problème (travail non fait, résultats scolaires, malaise, violence...) ;
- s'assurer que l'enfant part suffisamment tôt de la maison pour arriver à l'heure à l'école. Les retards sont gênants pour l'enfant lui-même et pour la vie de la classe. Arriver en retard peut faire perdre une heure de cours.

La législation concernant l'école

L'instruction en France est obligatoire de 6 à 16 ans. C'est un droit pour les enfants et une obligation pour les familles. L'école française accueille tous les enfants vivant sur le territoire, quelle que soit la situation administrative de leurs parents.

Les parents sont responsables du respect du droit à l'instruction de leurs enfants : le non-respect de l'obligation scolaire et de l'assiduité scolaire rend les parents passibles de sanctions pénales.

Les parents d'un enfant lourdement absentéiste peuvent être sanctionnés.

Pourquoi mon enfant ne doit pas « manquer » l'école (suite)

Ce qui se passe quand un enfant ne va pas régulièrement à l'école

Si l'enfant n'est pas malade, il doit aller en classe.

Ne pas aller à l'école affecte considérablement les chances de réussite d'un enfant dans la vie. Le rôle de l'école est en effet d'apporter aux élèves les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui leur seront nécessaires pour leur vie future.

Même les petites absences peuvent avoir des conséquences : un enfant qui ne va pas régulièrement à l'école peut perdre le fil de sa scolarité. Le professeur ne peut pas faire rattraper tout ce qui a été manqué.

Il n'y a pas que les résultats scolaires qui sont fragilisés par les absences. Manquer l'école c'est aussi ne pas fréquenter les autres élèves régulièrement, ce qui, tout particulièrement à l'école primaire, peut affecter la capacité des enfants à se faire des amis et à les garder ; or les amis sont importants pour grandir.

Si l'enfant souffre d'une maladie chronique, sa scolarité peut être aménagée dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé. Prendre conseil et avis auprès du responsable de l'établissement scolaire et du médecin scolaire. Les fédérations et associations de parents d'élèves peuvent apporter de l'aide.

Où les parents peuvent-ils trouver de l'aide ?

Lorsqu'un enfant ou un jeune déclare ne plus vouloir aller à l'école ou au collège ou bien « sèche » les cours, il s'agit d'un signal d'alarme.

Les parents qui rencontrent des difficultés pour que leur enfant aille à l'école peuvent trouver de l'aide :

- auprès des responsables scolaires. Ensemble ils peuvent élaborer des solutions à ces absences : échanges d'information rapides entre l'école et la famille, soutien dans une discipline... ;
- auprès d'autres parents dans le cadre des associations et fédérations de parents d'élèves ;
- auprès des responsables de l'accompagnement à la scolarité ;
- auprès des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Les familles ne doivent pas emmener les enfants en vacances sur le temps scolaire

Ne pas être présent au début de l'année scolaire, même pour quelques jours, rend plus difficiles l'intégration dans la classe et les apprentissages. L'organisation de la vie de la classe et les consignes de travail sont établies et communiquées aux enfants et à leurs parents durant les premiers jours.

Prendre des vacances sur le temps scolaire montre que la famille minimise l'importance de l'école. En ne respectant pas la loi, les parents prennent le risque de favoriser un comportement absentéiste des enfants.

RETOUR SOMMAIRE

Pourquoi mon enfant ne doit pas « manquer » l'école (suite)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille

Éditions Sicom 2006

Les familles doivent informer l'établissement scolaire

- prévenir l'école ou le collège dès la première matinée d'absence, quand l'enfant est malade et ne peut se rendre à l'école ;
- s'efforcer, si l'enfant doit voir le médecin ou le dentiste ou bien s'il est suivi par un spécialiste, d'obtenir que les rendez-vous soient placés hors du temps d'école ou durant les vacances. Les petites absences, répétées, ont un effet négatif sur les apprentissages ;
- avertir les responsables de l'établissement scolaire dès que possible, si l'enfant doit manquer la classe. Prendre des mesures pour que le contenu des cours et le travail à faire soient communiqués.

Pour en savoir plus

- sur la législation et la réglementation relative à l'assiduité scolaire sur : www.legifrance.fr ; www.eduscol.education.fr ;
- le site des fédérations et associations de parents d'élèves : www.fcpe.fr, www.peep.fr, www.apel.fr ;
- www.lespep.org.

RETOUR SOMMAIRE